

Vide-grenier
Dimanche 16 juin 2024
Organisé par l'association
Les Chouettes Vergers Luzois 70400 LUZE



Règlement

- 1- Cette journée organisée en extérieur est ouverte aux particuliers et aux brocanteurs exclusivement.
- 2- Tarif des emplacements (sans augmentation tarifaire par rapport à 2023) : **2 euros le mètre** avec un minimum de 4 mètres (2 euros le mètre supplémentaire), la voiture sera stationnée derrière le stand sans dépasser le métrage payé et réservé. Une seule voiture par stand. Toute voiture entrante ne pourra ressortir avant la fin de la manifestation.
- 3- Les emplacements devront être enregistrés au nom d'une personne majeure et présente à la mise en place de son stand.
- 4- Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété avec le **règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de « Les Chouettes Vergers Luzois »**.
- 5- Les particuliers et les brocanteurs ne peuvent vendre, dans cette manifestation, que des objets personnels et usagés, comme le rappelle la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques para commerciales.
- 6- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés ou de biens personnels.
- 7- Date limite d'inscription le 7 juin 2024 - places limitées. (Attention chaque année nous sommes complet !)
- 8- Tout emplacement réservé non occupé à 8h00 sera reloué sans remboursement.
- 9- Chaque participant reste garant de la propreté de son stand après son départ, et s'engage à ne laisser aucun objet sur son stand après son départ (sous peine de facturation de l'enlèvement).
- 10- Barbecue, vente de boissons, de nourriture et d'animaux interdit.
- 11- Vente d'armes à feu, de munition et de couteaux à longues lames prohibé (code du commerce).
- 12- Respect des règles sanitaires en vigueur obligatoire.
- 13- Le placement des stands sur le plan se fera dans l'ordre chronologique de réception des inscriptions.

Informations complémentaires

Accueil des exposants et mise en place des stands de 5h30 à 7h30
Accueil des visiteurs de 8h00 à 16h30
Remballe des stands à partir de 16h30

L'organisateur ne prête ni bancs, ni tables, ni électricité.

Aucun véhicule ne sera autorisé à rester sur le site durant cette période en dehors du véhicule du stand.

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, froid, etc...) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place

Buvette et restauration rapide à emporter

Renseignements au 06 86 67 69 70

Fait à le / / 2024

Signature à faire précéder de la mention « *lu et approuvé* »:

Inscription à adresser à : Association « Les Chouettes Vergers Luzois »
ETIENNE Matthieu 20 rue de la Chouette 70400 LUZE

Bulletin d'inscription au vide-grenier comprenant la déclaration sur l'honneur à retourner signé avant le 7 juin 2024 accompagné du règlement signé et de la photocopie recto-verso de la carte d'identité du déclarant.

TOUTE INSCRIPTION INCOMPLÈTE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE. IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE CONFIRMATION PAR COURRIER MAIS SEULEMENT UN SMS DE VALIDATION.

Vide-grenier
Dimanche 16 juin 2024
Organisé par l'association
Les Chouettes Vergers Luzois 70400 LUZE



INSCRIPTION
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.e,

Nom :

Prénom :

Né.e le : / /

À Commune : Département :

Domicilié.e à :

Téléphone :

Adresse email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : / / par :

N° d'immatriculation du véhicule :

Pour les brocanteurs merci de préciser :

Le numéro d'immatriculation au registre du commerce des sociétés ou la référence du récépissé de déclaration au CFE pour les auto-entrepreneurs :

.....

Pour tous les particuliers, déclaration sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant.e ;
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce, modifié par le décret du 7 janvier 2009) ;
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal) ;
- Avoir pris connaissance et signé le règlement du vide grenier du 16 Juin 2024 à Luze.

Je réserve (cochez la case pour le métrage souhaité) : *Une voiture par stand, deux voitures = deux stands, etc.*

4 mètres	5 mètres	6 mètres	7 mètres	8 mètres	9 mètres	10 mètres	__ mètres
8 €	10 €	12 €	14 €	16 €	18 €	20 €	___ €

Fait à le / / 2024

Signature :

Ci-joint le règlement de _____ € pour l'emplacement d'une longueur de (voir ci-dessus), le règlement du vide-grenier signé et la photocopie recto-verso de la pièce d'identité.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au maire de la commune d'organisation.